

EDITO

Baisse des dotations

L'AMF déterminée à agir



À la suite du rendez-vous entre le Premier ministre et le Bureau exécutif de l'AMF le 5 mars dernier, un groupe de travail technique conjoint État-AMF-bloc communal, placé sous le pilotage de Matignon, se réunit régulièrement afin d'établir

un diagnostic partagé sur l'évolution des finances du bloc communal et, à partir de là, étudier des mesures qui permettraient de soutenir l'investissement public local.

En attendant la nouvelle rencontre avec le Premier ministre, prévue le 28 mai, nous continuons à rappeler notre ferme opposition au plan triennal de baisse de 30 % des dotations de l'État d'ici à 2017 qui fait porter un effort financier disproportionné, injuste et inatteignable à nos collectivités. Il est de surcroît très préjudiciable pour l'emploi et la croissance.

Nous restons extrêmement mobilisés, confortés dans notre détermination par de nombreuses alertes de maires et présidents d'intercommunalité, et des remontées des associations départementales. Elles font toutes état de grandes difficultés, dès à présent, pour boucler leurs budgets 2015 avec comme conséquence, outre la faiblesse de l'investissement, la remise en question de services de proximité essentiels. Nous dénonçons également le climat permanent et insupportable de stigmatisation des élus locaux qui sont des gestionnaires responsables et soucieux du bien public et ne sont pas à l'origine des déficits de notre pays.

À l'issue du rendez-vous avec le Premier ministre, les instances de l'AMF seront rapidement réunies pour tirer toutes les conclusions des réponses qui seront apportées à nos demandes.

FRANÇOIS BAROIN



Pour une intercommunalité librement choisie

Réunis le 15 avril dernier au siège de l'AMF pour débattre du volet intercommunal du projet de loi NOTRe à la veille d'une seconde lecture au Sénat, les maires et les présidents d'intercommunalité ont fait entendre leur voix par une déclaration commune. Les élus ont notamment alerté les parlementaires sur les dérives répétées du texte et appelé à une libre organisation du bloc communal, dans le respect des communes, tenant compte de la réalité des territoires et de la situation économique, sociale et financière du pays. Les maires et présidents d'intercommunalité présents se sont accordés sur plusieurs points au cours des débats. Ils se sont fermement opposés au principe d'une élection supra-communale des élus intercommunaux à l'échéance 2020 qui marginaliserait les communes et leur maire. De plus, les élus refusent catégoriquement le seuil minimal imposé de 20 000 habitants, inadapté à la diversité des territoires et aux réalités locales, comme en témoignent les nombreuses dérogations votées à l'Assemblée nationale.

Autre point de désaccord, le transfert obligatoire de nouvelles compétences aux communautés. Là encore, les élus sont catégoriquement opposés à tout nouveau transfert automatique de compétences (notamment dans le domaine de l'eau et

de l'assainissement) ainsi qu'à la dévolution de champs entiers de compétences du fait de la suppression de l'intérêt communautaire (économie, logement...). Ils ont rappelé leur attachement à la libre détermination de leurs projets de développement et d'aménagement tenant compte également de la maîtrise des dépenses publiques. Nombreux estiment qu'extension des périmètres et intégration concomitante et automatique de nouvelles compétences sont irréalistes et risquent d'entraîner la paralysie de l'action locale et la fragilisation de nombreux services publics.

Favorables au renforcement des mutualisations de services entre EPCI et communes membres mais aussi entre communes ou entre EPCI, ils demandent des outils simples, souples et efficaces de partage de services car c'est une vraie réponse à la nécessaire maîtrise des dépenses publiques.

Il faut faire confiance au sens de la responsabilité des élus locaux, pleinement résolus à prendre toutes les initiatives utiles pour améliorer l'efficacité de la gestion publique locale et lutter contre les fractures de notre société dans un cadre financier contraint.

Déclaration complète sur
www.amf.asso.fr / réf. BW13378

Les maires des communes rurales ne veulent pas disparaître

Réunis le 8 avril dernier, les membres de la Commission des communes et territoires ruraux de l'AMF (CCTR) ont exprimé leur vif mécontentement face aux mesures actuelles de baisse des dotations d'État, injustes et insupportables face aux disparités de ressources entre communes et face à la menace qui pèse sur elles dans le cadre du projet de loi NOTRe. Ils relèvent des signes très négatifs qu'ils refusent tels que la création de communautés XXL, l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct sans fléchage qui conduirait à la dilution de la commune. Les élus ruraux ont le sentiment d'un décalage entre leurs moyens, leurs responsabilités et la suppression de compétences. Ils dénoncent, par ailleurs, le transfert obligatoire et automatique des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, la dissolution imposée de syndicats intercommunaux, les modifications des règles de transfert des plans locaux d'urbanisme intercommunaux moins d'un an après le vote de

la loi ALUR... Ces décisions mises bout à bout donnent le sentiment d'une défiance du gouvernement vis-à-vis des élus de proximité. Les maires souhaitent rappeler au gouvernement et aux parlementaires qu'ils sont soutenus par les habitants des 32 000 communes rurales qu'ils représentent. Il convient donc de cesser de les marginaliser. Les élus ont alerté en outre sur leurs difficultés croissantes, notamment en matière de mise en œuvre dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires des activités périscolaires, eu égard à la faiblesse de leurs ressources financières et à un transfert de charges non compensé, et affirmé qu'il est nécessaire d'adapter la législation à la diversité des territoires. La baisse inéluctable des aides des communes au milieu associatif, liée à la diminution des dotations de l'État et la disparition des services publics de proximité provoquent des signes de désespérance des populations rurales qui se sont traduits dans les récentes élections départementales. Les maires s'in-



quiètent également de l'amplification de ce sentiment du fait des conséquences de la baisse des ressources des collectivités. La déclaration solennelle de la CCTR a été envoyée à toutes les associations départementales en leur demandant de sensibiliser leurs parlementaires sur les difficultés rencontrées par les élus des communes rurales.

Laïcité

Le groupe de travail Laïcité de l'AMF s'est réuni sept fois depuis le mois de février et a abordé les thèmes de l'accueil de la petite enfance, la restauration scolaire, les activités péri-scolaires, le sport, la culture, le financement des associations, la neutralité des agents publics et celle des bâtiments publics. Poursuivant ses travaux, les 13 et 27 mai puis les 3 et 10 juin, par l'audition des représentants des cultes catholique, protestant, musulman et israélite et celle des représentants des associations des maires d'Outre-mer puis par l'étude du financement des lieux de culte et de la question des lieux de sépulture, le groupe présentera ses conclusions au Bureau du 17 juin, après un débat préalable lors du Comité directeur du 4 juin.

Enquête exclusive sur la baisse des dotations

Dans le cadre des travaux menés par le groupe de travail et de dialogue Etat-AMF-bloc communal, plusieurs associations d'élus mènent, depuis le 8 avril dernier, une enquête sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat, et l'impact du coût des politiques publiques sur les budgets des communes et des intercommunalités. L'Association des maires de France (AMF) avec l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF), l'Association des communautés urbaines de France (ACUF), l'Association des petites villes de France (APVF) et l'Assemblée des communautés de France (AdCF) ont ainsi élaboré et adressé un questionnaire détaillé à un panel représentatif des collectivités du bloc communal.

L'enquête s'appuie sur les données relatives aux dépenses d'investissement, dépenses de personnel, la fiscalité, l'évolution de la dette et le poids de l'augmentation des normes... L'analyse des réponses permettra ainsi d'évaluer de manière très précise les conséquences de la baisse des dotations sur l'investissement, en 2015, et jusqu'à la fin du mandat en 2020. 453 collectivités ont répondu. Les résultats, qui seront rendus publics fin mai, permettront d'évaluer précisément la réalité de la baisse en cours et à venir de l'investissement public local afin que des décisions urgentes et fortes soient prises en toute connaissance de cause. L'AMF remercie ses adhérents pour leur mobilisation.

Commission Affaires sociales

Les élus présents à la réunion du 14 avril dernier ont constaté l'augmentation, depuis trois ans, des demandes en matière d'action sociale. Ils travaillent sur les moyens mobilisables dans un contexte de baisse des dotations et s'interrogent sur le redéploiement des aides.

Auprès d'un représentant de Pôle-Emploi (PE), venu présenter ses nouvelles orientations, les élus ont insisté sur le manque de formations voire leur inadéquation aux besoins réels, ainsi que sur les difficultés d'accès aux antennes de PE tant en milieu urbain que rural. Ils se sont montrés ouverts à des permanences numériques encadrées.

Pour le représentant de la Fondation Abbé Pierre, l'exclusion ne cesse de s'aggraver et les élus doivent davantage s'investir dans la production de logements diversifiés. Face à cette interpellation des maires ont fait part des difficultés concrètes qu'ils rencontrent notamment auprès des bailleurs sociaux et rappelé leur indispensable rôle de proximité.

Trains d'équilibre du territoire

La commission parlementaire sur les trains d'équilibre du territoire (TET), présidée par Philippe Duron, a auditionné les co-présidents du groupe de travail Mobilités de l'AMF, Martial Passi, maire de Givors (69), vice-président de Lyon Métropole chargé des transports, et Jean-Luc Rigaut, maire d'Annecy (74), président d'Annecy Agglomération. Privilégiant une approche d'aménagement du territoire, ils ont insisté sur la valeur ajoutée, dans nombre de régions, d'une offre de transports intermédiaires entre les TER et les TGV. Relevant les difficultés, notamment la viabilité du modèle économique et la gouvernance actuelle (État et SNCF Mobilités), ils ont demandé une étude approfondie des lignes actuelles et de leur rentabilité au regard de la desserte des territoires en marge des grands axes. Le rapport au gouvernement est attendu fin mai.

Recensement de la population

Après plusieurs courriers de maires mécontents des chiffres de population légale de leur commune, François Baroin a saisi le président de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP), proposant de recourir à un recensement complémentaire aux frais de la commune qui en ferait la demande et de prévoir un recensement exhaustif pour les communes de 10 000 habitants et plus. Le président de la CNERP a rappelé le bien-fondé des modes de calcul du recensement actuel sans reprendre ces propositions.

Voir sur amf.asso.fr/ réf. CW13324

État civil : du nouveau



Dans le cadre du futur projet de loi « Justices du XXI^e siècle », l'AMF a été consultée sur plusieurs mesures concernant l'état civil. Parmi celles-ci, serait envisagé le transfert aux officiers d'état civil (maires et adjoints) de l'enregistrement et de la dissolution des PACS, actuellement dévolus aux greffiers, et de la procédure de changement de prénom, à ce jour à la charge des juges aux affaires familiales. Quant aux communes qui pourraient garantir la fiabilité de leurs bases de données informatiques des actes de l'état civil, le texte prévoirait qu'elles soient dispensées de l'établissement du double du registre, adressé au tribunal de grande instance à la fin de chaque année.

Le Bureau de l'AMF a, le 9 avril dernier, émis un avis défavorable aux transferts de compétences envisagés pour les PACS et la procédure de changement de prénom, fidèle à la position qu'il avait déjà adoptée en 2008 sur ces mêmes sujets. Il a en revanche pris acte de la possibilité de supprimer, pour certaines communes, le second exemplaire du registre de l'état civil considérant que les moyens de la justice ne lui permettent plus, dans les faits, de disposer d'une sauvegarde de ces données, instaurée en 1539.

Communes nouvelles

L'AMF organise le 27 mai une Rencontre nationale des communes nouvelles au Conseil économique, social et environnemental (CESE), au Palais d'Iéna à Paris. La journée, articulée autour de tables rondes le matin et d'ateliers l'après-midi, abordera les enjeux liés à la création des communes nouvelles, les modalités pratiques, juridiques et financières de leur mise en œuvre ainsi que les conditions de leur succès.

Gérard Larcher, président du Sénat, clôturera la matinée. Lors de cette journée, des maires de communes nouvelles et des élus porteurs de projets témoigneront, dont Michel Mercier, maire de Thizy-les-Bourgs (69). L'AMF recense à ce jour près de 200 projets sur l'ensemble du territoire, attestant d'une véritable dynamique à l'échelle nationale.

Programme détaillé sur www.amf.asso.fr

CULTURE

OPÉRA D'ÉTÉ 2015



Pour la 2^e fois consécutive, l'Opéra national de Paris et l'AMF lancent l'Opéra d'été. Ce projet, qui permet de diffuser des chefs-d'œuvre d'opéra et de danse, est ancré dans une démarche de démocratisation et de décentralisation de la culture pour permettre à toutes les catégories sociales et à toutes les générations, de l'ensemble

du territoire, de découvrir l'art lyrique et chorégraphique. Un support numérique libre de droit d'une captation ayant eu lieu à l'Opéra national de Paris sera ainsi fourni aux communes le demandant. En contrepartie, celles-ci s'engagent à diffuser ce support sur grand écran dans un lieu emblématique de la ville durant la période estivale. La location du matériel de diffusion et de sonorisation, et les frais d'organisation resteront à la charge des communes.

CONTACT www.operadeparis.fr - tmessonnier@operadeparis.fr

SANTÉ

SEMAINE DÉPISTAGE DIABÈTE



La Fédération française des diabétiques est une association au service des patients et dirigée par des patients. Elle organise du 6 au 13 juin la Semaine du dépistage des

risques du diabète. L'objectif est de se battre sur le front du dépistage en informant la population et de lancer une dynamique de mobilisation nationale contre le diabète. Une campagne sera lancée en ce sens par des fanfares musicales le 6 juin dans toute la France. Des brochures permettant d'informer et de sensibiliser la population seront distribuées.

CONTACT www.contrelediabete.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RESTAURATION COLLECTIVE

La Fondation Nicolas Hulot, en partenariat avec l'AMF, a mis en place un portail-ressource visant à fournir aux acteurs de la restauration collective, secteur clé de l'ali-

mentation, des repères et des outils pour accompagner leur évolution vers des pratiques plus durables. En effet, la mise en place d'une restauration collective responsable est une démarche qui s'opère avec tous, du champ à l'assiette. Elle pourrait constituer un formidable levier de transformation de notre agriculture. En effet, chaque jour en France, que ce soit à l'école, en entreprise, en maison de retraite ou à l'hôpital, plus de 8 millions de personnes prennent un repas en collectivité.

CONTACT www.fondation-nicolas-hulot.org

CITOYENNETÉ

VIVRE ENSEMBLE

Les élèves administrateurs territoriaux de la promotion Vaclav Havel de l'Institut national des études territoriales (INET) organisent un séminaire consacré à l'action des collectivités territoriales en faveur du mieux vivre ensemble, le 6 juillet prochain au Sénat. À la suite des attentats de janvier dernier qui ont fortement marqué l'opinion publique et la communauté internationale, cette manifestation sera l'occasion d'aborder le rôle primordial des collectivités, acteurs locaux de la cohésion nationale, en matière de laïcité, de citoyenneté et de valorisation des valeurs républicaines.

CONTACT damien.zaversnik@gmail.com

SÉCURITÉ

PASSAGES À NIVEAU

Organisée depuis huit ans par Réseau ferré de France (RFF), une journée nationale d'action vise à sensibiliser et responsabiliser le grand public à la sécurité routière, s'attachant particulièrement aux comportements à risque aux abords des passages à niveau. Forte de son succès, cette initiative française s'est développée au niveau international sous la bannière de l'ILCAD. Plus de 40 pays se sont réunis en 2010 pour créer une journée principalement consacrée aux passages à niveau. Les campagnes nationale et internationale de sécurité routière sur ce thème se dérouleront conjointement le 3 juin prochain.

CONTACT www.securite-passageaniveau.fr

NUMÉRIQUE

LABEL VILLES INTERNET

Territoires, Villes et Villages Internet



L'association Villes Internet remet chaque année, depuis 1999, un label national valorisant les initiatives portées par les collectivités locales en matière de numérique sur leur territoire. L'édition 2016, lancée le 23 mars dernier, se clôturera au début de l'année prochaine par la cérémonie de remise des labels lors des Rencontres nationales des villes Internet, à Paris. Les projets retenus par les participants recevront d'une à cinq arobas permettant d'évaluer, de montrer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général. Les départements, intercommunalités (EPCI) et communes souhaitant participer à cette manifestation sont invités à s'inscrire avant le 23 septembre 2015.

CONTACT www.villes-internet.net/label

Statut de l'élu(e) : de nouvelles garanties

La loi visant à faciliter l'exercice de leur mandat par les élus locaux a été définitivement adoptée. Elle reprend plusieurs amendements de l'AMF.

Parmi les dispositions d'application immédiate, la loi exclut, à la demande de l'AMF, la fraction représentative des frais d'emploi des ressources ouvrant droit aux prestations sociales (pension d'invalidité, APL ...). Pour rappel, cette fraction s'élève à 646,25 € par mois pour un seul mandat et jusqu'à 969,38 € par mois en cas de cumul des mandats.

Concernant la conciliation du mandat avec l'exercice d'une activité professionnelle, le texte instaure le statut de salarié protégé pour les maires et les adjoints des communes de plus de 10 000 habitants, à l'instar des délégués syndicaux.

Par ailleurs, les adjoints des communes de 10 000 habitants et plus (contre 20 000 habitants auparavant) et les vice-présidents de communautés de communes du même seuil peuvent désormais suspendre leur activité professionnelle pour l'exercice du mandat et bénéficier d'une formation professionnelle et d'un bilan de compétences à l'issue du mandat. Pour tous les élus éligibles au dispositif de cessation de l'activité professionnelle, le droit à réintégration à l'emploi précédent est à ce jour possible jusqu'à l'expiration de deux mandats consécutifs, au lieu d'un seul auparavant.

Pour faciliter le retour sur le marché du travail, désor-

mais toute personne ayant exercé un mandat électoral ou une fonction électorale locale peut demander la validation des acquis de son expérience pour l'obtention d'un titre universitaire ou d'un diplôme à finalité professionnelle. De même, le délai de validité de l'inscription sur une liste d'aptitude, suite à la réussite d'un concours de la fonction publique territoriale, est suspendu pendant la durée du mandat. D'autres mesures entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016, et notamment l'institution d'une charte de l'élu local, l'ouverture des crédits d'heures aux conseillers municipaux des communes de moins de 3 500 habitants.

En outre, un droit individuel à la formation sera créé, les dépenses de formation seront davantage encadrées et une formation obligatoire sera prévue pour certains élus.

Enfin, conformément au souhait de l'AMF, les maires des communes de moins de 1 000 habitants bénéficieront d'une indemnité de fonction à taux plafond, sans délibération du conseil. Dans les autres communes, le conseil municipal pourra, mais uniquement à la demande du maire, réduire l'indemnité maximum.

Référence : loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 et détails sur www.amf.asso.fr / réf. CW13401

Conseils citoyens et quartiers prioritaires

« Garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville (...) » est un des objectifs des conseils citoyens, a réaffirmé Myriam El Khomri, secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville lors du Comité national de suivi du 30 mars. Afin de faciliter la création de ces conseils (obligatoires dans ces quartiers), d'y mettre les moyens et de fixer les modalités de fonctionnement, un cadre de référence a été élaboré, en y associant l'AMF, pour accompagner les habitants, les associations et les communes.

www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/cadre-de-referance-conseils-citoyens.pdf

Télédéclaration

Comme chaque année, il est demandé aux collectivités territoriales et aux EPCI de déclarer en ligne les données portant sur leurs versements au titre de l'aide publique au développement (toutes les actions de coopérations décentralisées, y compris tous les jumelages, même européens.) avant le 15 juin 2015.

Plus d'informations sur www.diplomatie.gouv.fr / rubrique Action extérieure

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Le décret n° 2015-235 du 27/02/2015 relatif à la DECI est enfin paru, après 14 ans de saisines de l'AMF ! Dès 2001, l'AMF avait saisi le ministre de l'Intérieur sur les difficultés rencontrées par les élus pour adapter les réseaux d'eau à la DECI. Ce n'est qu'en 2009 que le ministère de l'Intérieur a adressé à l'AMF un projet de décret permettant une adaptation des règles à la nature des risques. Ce texte est resté en « stand-by » jusqu'en 2015. Entretemps, la loi n° 2011-525 du 17/05/2011 a confirmé que la DECI relève d'un pouvoir de police spéciale du maire, que les investissements nécessaires sont à la charge des communes et a autorisé le transfert volontaire de cette compétence aux EPCI et du pouvoir de police spéciale aux présidents d'un EPCI à fiscalité propre. Le référentiel national, soumis pour avis à l'AMF, devrait paraître rapidement. www.amf.asso.fr / réf. CW 8534

ÉCOLE NUMÉRIQUE

L'AMF a participé activement à la nouvelle concertation nationale sur le numérique à l'école menée par l'Éducation nationale jusqu'en mars, qui fait suite aux annonces du président de la République de fin 2014. Elle s'est d'abord interrogée sur le choix de cibler en priorité les collèges alors que la stratégie initialement développée était de viser les écoles primaires. Si 300 écoles relevant des réseaux d'éducation prioritaire et REP + devraient bénéficier à la rentrée prochaine du plan collèges connectés, l'AMF a regretté que les écoles rurales soient oubliées. Elle a aussi réitéré la demande des élus d'une meilleure visibilité sur la stratégie nationale en matière de numérique à l'école allant de l'accès au très haut débit jusqu'aux équipements à privilégier, en passant par la formation des professeurs et le développement des usages innovants.

Eau potable

L'Agence de l'eau Seine-Normandie lance son 2^e appel à projets, visant à aider les projets collectifs territoriaux liés à la qualité de l'eau. L'objectif est de soutenir les changements de systèmes, notamment des exploitations agricoles, et la pérennisation de ces changements afin de réduire les pollutions de l'eau. L'enveloppe de l'appel est de 5 millions d'euros. Pour y répondre, une manifestation d'intérêt est à renvoyer pour le 1^{er} juin et le dossier finalisé pour le 14 septembre.

Contact : www.eau-seine-normandie.fr / rubrique Appel à projets

L'AMF à vos côtés

Dans le cadre de sa mission de conseil aux adhérents, les services de l'AMF se déplacent régulièrement en région. Le département Administration et gestion communales est intervenu le 15 avril dernier à Saleux (80) sur la législation funéraire.

Le département des Finances sera présent en mai dans le Calvados sur la DGF et la fiscalité ; en juin en Martinique pour aborder la question du budget et à La Réunion sur la fiscalité. Le 22 juin en Haute-Marne, le dispositif des communes nouvelles sera présenté par le département Intercommunalité.

Par ailleurs, dans le cadre de son investissement sur la mutualisation, les services de l'AMF ont commencé un tour de France dans les associations départementales de maires, visant à sensibiliser les élus locaux sur cette obligation et cette opportunité que représente la mutualisation des services entre communes et intercommunalités. En avril : le 9 en Meurthe-et-Moselle, le 21 à Perpignan (66) ; en mai : le 18 dans l'Indre, le 21 dans la Creuse, le 29 en Ile-et-Vilaine ; le 11 juin lors de l'assemblée générale de l'AD des maires du Nord ; le 24 juin dans le Var ; le 1^{er} juillet dans l'Ain.

FONPEL

Le Fonds de pension des élus locaux poursuit sa présence sur le territoire : rendez-vous aux Assises des territoires le 18 mai à Lyon (69) ; le 28 mai à Laxou (54) et le 4 juin à Nantes (44) ; au conseil départemental de la Marne le 18 mai pour des conseils personnalisés ; au Salon des maires, des élus locaux et des décideurs publics les 28 et 29 mai à Perpignan (66) ; à la séance organisée par l'AD des maires de l'Indre le 15 juin

à Déols pour présenter aux élus les conditions d'acquisitions de leurs droits.

En savoir plus : www.fonpel.com

Simulations de retraite : 01 44 18 13 97

fonpel@amf.asso.fr

Le réseau en deuil

Myriam Bousquet, directrice de l'association des maires du Loir-et-Cher, est décédée brutalement le 30 mars dernier. En fonction depuis 2008, elle avait avec sa collègue Caroline Soudée fortement contribué à développer avec efficacité et dynamisme les services de l'association tout en nouant des liens de confiance avec les élus.

François Baroin et le Bureau, Rollon Mouchel-Blaisot et les salariés de l'AMF présentent leurs sincères condoléances à sa famille et à ses collègues.

Groupe de travail Littoral

Le Bureau de l'AMF a récemment désigné les deux nouveaux co-présidents du groupe de travail Littoral : Dominique Cap, maire de Plougastel, président de l'AD des maires du Finistère (29) et Hervé Bouyrie, maire de Messanges (40). Le groupe se réunira le 3 juin prochain afin d'identifier ses axes prioritaires de travail. Il invitera à la rentrée prochaine Odette Herviaux et Jean Bizet, co-auteurs du rapport sénatorial de janvier 2014 intitulé : « Plaidoyer pour une décentralisation de la loi Littoral : un retour aux origines ».

Club PLUi

L'AMF est membre du comité de pilotage du club PLUi. Ce Club, sous l'égide du ministère du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité et avec le soutien du CEREMA, a pour objectif d'accompagner toutes les intercommunalités dans l'élaboration de l'outil de planification qu'est le plan local d'urbanisme.

Plus d'information : <http://extranet.plui.territoires.gouv.fr/> (login : plui - mot de passe : extr@plui)

AGENDA DE L'AMF

20 MAI

Groupe de travail Petite enfance

26 MAI

Web tv sur la mise en accessibilité des bâtiments publics

27 MAI

- Rencontre nationale des communes nouvelles au CESE
- Groupe de travail Laïcité

28 MAI

- Rencontre du Bureau exécutif avec le premier ministre
- Bureau exceptionnel

3 JUIN

Groupe de travail Littoral

4 JUIN

Comité directeur de l'AMF

9 JUIN

Commission Fonction publique territoriale

17 JUIN

Bureau de l'AMF

24 JUIN

Commission des communes et territoires ruraux

30 JUIN

Réunion des directeurs d'associations départementales

AGENDA DES AD

27 MAI

Assemblée générale de l'association départementale des maires de l'Aude

28 MAI

Salon des maires des Pyrénées-Orientales

30 MAI

- Assemblée générale de l'association départementale des maires de Saône-et-Loire
- Assemblée générale de l'association départementale des maires du Cantal

3 JUIN

Assemblée générale de l'association départementale des maires de l'Allier

4 JUIN

Assemblée générale de l'association départementale des maires des Alpes de Haute-Provence

8 JUIN

Assemblée générale de l'association départementale des maires de l'Aveyron

11 JUIN

Assemblée générale de l'association départementale des maires du Nord

13 JUIN

Assemblée générale de l'association départementale des maires du Gard

19 JUIN

Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Charente

20 JUIN

Assemblée générale de l'association départementale des maires du Loir-et-Cher

LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 324 DE MAI 2015



Baisse des dotations
Les maires accusent le coup

Interco Construire son schéma de mutualisation

Fonction publique
L'hyper-ruralité séduit-elle les fonctionnaires ?

Statut de l' élu Une loi améliore l'exercice des mandats locaux

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 324.

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli, Naéma Tilhac. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquettiste : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud Février pour l'AMF, p.1 ; © photlook/Fotolia, p. 1 ; © stockr/Fotolia, p. 2 ; © camphotographie/Fotolia p. 3